

## Conditions Générales de Vente d'Equipements médicaux d'occasion sur [www.the-medplace.com](http://www.the-medplace.com) (les « CGV »)

Article 1 - Définitions

Article 2 - Objet des Conditions Générales de Vente d'Equipements médicaux d'occasion sur [www.the-medplace.com](http://www.the-medplace.com)

Article 3 - Inscription sur le Site, mise en ligne de la « Fiche Equipement » et conclusion du Mandat de Vente

Article 4 - L'avant-vente : l'inspection de l'Equipement

Article 5 - Stockage de l'Equipement

Article 6 - Evaluation du prix de l'Equipement

Article 7 - Vente d'Equipements

Article 8 - Paiement dû au Vendeur et facturation

Article 9 - Propriété des Equipements et risques

Article 10 - Désinstallation et transport de l'Equipement

Article 11 - Garanties, réclamations et indemnités.

Article 12 - Durée d'Exclusivité

Article 13 - Modification des Services de Vente et des conditions associées

Article 14 - Dispositions diverses

### Information préalable

MeDtrada, Société Anonyme par actions simplifiée, est à la fois un courtier en ligne et un opérateur de ventes volontaires (« OVV ») de meubles aux enchères publiques régi par la loi n° 200-642 du 10 Juillet 2000 et modifiée par la loi du 20 juillet 2011.

En ces qualités, MeDtrada agit comme mandataire du Vendeur (art. L. 321-5 du Code de Commerce) qui contracte avec l'Acheteur. MeDtrada n'est donc pas partie prenante à la vente. De même que MeDtrada n'est pas propriétaire des Equipements mis en ligne et n'est pas un revendeur.

Les ventes en ligne se font uniquement sur le Site internet [www.the-Medplace.com](http://www.the-Medplace.com) de la société MeDtrada.

Les Equipements sont vendus « en l'état et à l'endroit où ils se trouvent ».

La fiche Equipement mise en ligne sur le Site donne à l'Acheteur un descriptif détaillé de l'Equipement en vente. Afin de garantir un descriptif précis de l'Equipement, MeDtrada peut procéder à l'inspection de l'Equipement sur demande du Vendeur et/ou de l'Acheteur. Le Vendeur est seul responsable du stockage de l'Equipement jusqu'à son enlèvement ou sa désinstallation par l'Acheteur, sauf s'il mandate MeDtrada afin d'organiser son stockage et sa désinstallation pour la vente.

Une fois, le prix payé par l'Acheteur à MeDtrada, l'Acheteur est responsable de l'enlèvement, la désinstallation et du transport de l'Equipement conformément aux conditions de livraison expressément indiquées dans chaque Fiche Equipement mise en ligne. Néanmoins, l'Acheteur peut demander à MeDtrada soit, d'organiser l'enlèvement, la désinstallation et le transport de l'Equipement, soit, d'évaluer le coût des frais de désinstallation et de transport de l'Equipement. Dans ce cas, MeDtrada informera le Vendeur qu'il assure l'enlèvement, la désinstallation et le transport de l'Equipement pour le compte de l'Acheteur.

Les rapports entre MeDtrada et le Vendeur sont soumis aux présentes conditions générales de vente que chaque Vendeur doit accepter

Mise à jour le 09-01-2023

avant d'effectuer une offre d'achat.

## Article 1 – Définitions

Les termes commençant par une majuscule et définis ci-après auront le sens qui leur est attribué ci-dessous, quand ils seront écrits avec une majuscule dans les présentes Conditions Générales de Vente d'Equipements médicaux d'occasions (les « CGV »).

« **Acheteur** » désigne la personne physique ou morale qui achète le ou les Equipements sur le Site et/ou souscrit un ou plusieurs Services Associés auprès de MeDtrada.

« **Agent autorisé d'argent électronique** » ou « **Agent** » désigne MeDtrada exploitant le Site qui fournit des services de paiement électronique par l'intermédiaire desquels Mangopay SA, établissement de Monnaie Electronique, fournit des services de paiement à son Agent. L'Agent offre à ses Utilisateurs la possibilité d'ouvrir un Compte E-Wallet, d'acquérir de la Monnaie Electronique émis par l'Émetteur via le Site et d'utiliser la Monnaie Electronique pour effectuer une transaction de paiement avec un bénéficiaire. L'Agent est autorisé à cet effet par l'Émetteur pour fournir des Services de Paiement Electronique aux Utilisateurs du Site.

« **Conditions Générales** » désigne les conditions générales ainsi que les Annexes qui y sont rattachées.

Ces Conditions Générales se composent de quatre parties :

- 1/ Conditions Générales d'Utilisation « CGU » applicables à l'ensemble des Utilisateurs ;
- 2/ Conditions Générales de Vente d'Equipements médicaux d'occasion sur [www.the-medplace.com](http://www.the-medplace.com) (les « CGV ») ;
- 3/ Conditions Générales d'Achat d'Equipements médicaux d'occasion sur [www.the-medplace.com](http://www.the-medplace.com) (les « CGA ») ;
- 4/ Protection des Données Personnelles / Politique de Confidentialité.

« **Commissaire-Priseur habilité** » désigne la personne qui dirige la vente publique aux enchères des Equipements médicaux d'occasion. Le Commissaire-Priseur habilité peut le cas échéant énoncer le prix estimatif de la chose destinée à la vente. La vente aux enchères publiques permet l'établissement du juste prix par la confrontation transparente entre l'offre et la demande.

« **Commission de Vente** » désigne la rémunération due par le Vendeur à MeDtrada en contrepartie de son service d'intermédiation entre le Vendeur et l'Acheteur. La Commission de Vente est intégrée au Prix de Vente de l'Équipement.

« **Compte-E-Wallet** » désigne le compte de Monnaie Electronique ouvert par l'Émetteur dans ses livres au nom de l'Utilisateur sur demande de MeDtrada.

« **Compte-Utilisateur** » désigne l'espace client dans le Site. Sur son espace client, l'Utilisateur peut avoir accès à son Compte E-Wallet, à l'ensemble des documents transmis lors de son enregistrement, et à l'ensemble des documents de son compte tels que les devis, les factures de décompte de vente, les factures des prestations de service, le mandat-vente pour le Vendeur.

« **Contrat** » désigne le contrat conclu entre l'Émetteur et l'Utilisateur en présence de MeDtrada, composé des Conditions Générales d'Utilisation et des Conditions Particulières du service Mangopay qui lui sont associées.

« **Demandeur** » désigne le demandeur de Service(s) Associé(s) qu'il soit Vendeur ou Acheteur.

« **Émetteur** » désigne Mangopay SA, émetteur de la Monnaie Electronique agréé à ce titre au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier sous les références n°3812.

« **Equipements** » ou « **Équipement** » désigne tous produits, articles, équipements et accessoires, matériels, marchandises et autres éléments objets d'une offre de vente sur le Site par le Vendeur au travers de la Fiche Equipement.

« **Fiche Equipement** » désigne la fiche descriptive de l'Équipement qui est soit créée et mise en ligne par le Vendeur ou soit créée par MeDtrada sur demande du Vendeur et mise en ligne par le Vendeur.

« **Frais de Gestion Vendeur** » désigne les frais de gestion supportés par le Vendeur et payable lors de la réalisation de la vente d'un Equipement ou d'un Lot d'Equipements.

« **Frais de Gestion Acheteur** » désigne les frais de gestion supportés par l'Acheteur lors de l'achat d'un Equipement.

« **Frais de Transport** » désigne les frais de désinstallation, d'enlèvement et de transport pour l'expédition de l'Equipement qui sont mis à la charge de l'Acheteur et qui ne sont pas compris dans le Prix.

« **Lot** » désigne un Equipement ou un ensemble d'Equipements qui est mis en vente sur le Site et regroupé dans une seule vente.

« **Mandat de Vente** » désigne le contrat souscrit par le Vendeur auprès de MeDtrada afin de le mandater pour la vente d'un ou plusieurs de ses Equipements pour l'ensemble des types de vente (vente aux enchères, vente ouverte et vente immédiate).

« **Mangopay** » désigne l'interface de programmation API « Application Programming Interface » appartenant à Mangopay SA et mise à la disposition de MeDtrada pour les besoins de la mise en œuvre sur le Site d'une fonctionnalité de paiement par émission de Monnaie Electronique.

« **Mangopay SA** » désigne l'émetteur de la Monnaie Electronique agréé à ce titre au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier sous les références n°3812.

« **MeDtrada** » désigne la Société par actions simplifiée de droit français, au capital de 137 950 €, dont le siège social est sis 30 bis rue de Paris – 92190 Meudon, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 820 655 769 mandatée par le Vendeur aux fins de conclure la Transaction portant sur un Equipement, et propriétaire de l'ensemble des droits afférents au Site.

MeDtrada est habilitée par le Conseil des Ventes Volontaires (CVV) à organiser des Ventes aux Enchères publiques.

« **Opérateur de Ventes Volontaires** » désigne MeDtrada qui est autorisée à organiser et à réaliser les ventes aux enchères publiques volontaires de meubles.

« **Pas d'enchère** » correspond au montant minimum à ajouter à une offre chaque fois que l'enchère en cours est dépassée.

« **Partenaire** » désigne les partenaires commerciaux de MeDtrada proposant, sur leur site internet, les services et le contenu de MeDtrada.

« **Période d'Exclusivité** » désigne la période de vente qui court de la date de la mise en vente et qui se termine 8 jours après la date de la fin de la vente.

« **Onsite Valuation** » désigne la valorisation d'un Equipement après inspection de l'ensemble des caractéristiques techniques (électriques, électroniques), de l'apparence, des coûts et contraintes de désinstallation de l'Equipement. Les méthodes de valorisation utilisées consistent en une approche par les coûts et une évaluation par rapport au prix d'un Equipement similaire sur le marché.

« **Prix d'Achat** » désigne la somme à verser par l'Acheteur en contrepartie de l'achat de l'Equipement via le Site.

« **Prix de Vente** » désigne la somme fixée par le Vendeur et affichée sur le Site en contrepartie de la vente de l'Equipement dans le cadre de Vente Immédiate et de Vente Ouverte.

**Dans le cadre d'une Vente Ouverte**, le Vendeur s'engage à vendre l'Equipement au Prix de Vente de départ ou au-dessus de ce Prix de Vente de départ.

**Dans le cadre d'une Vente Immédiate**, la première offre faite par un Acheteur au Prix de Vente emporte la vente.

**Dans le cadre d'une Vente aux Enchères sans Prix de Réserve**, le Vendeur indique un prix de départ. En dessous du prix de départ, le Vendeur est en droit de ne pas vendre l'Equipement.

**Dans le cadre d'une Vente aux Enchères avec Prix de Réserve**, le Vendeur indique un prix de départ et un Prix de Réserve, en dessous du Prix de Réserve, le Vendeur est en droit de ne pas vendre l'Equipement.

« **Prix de Réserve** » désigne le prix en dessous duquel le Lot ne sera pas vendu dans le cadre d'une Vente aux Enchères avec Prix de Réserve. Il n'est pas visible pour les Acheteurs.

« **Prix Net Vendeur Equipement** » désigne le Prix de Vente net versé par MeDtrada au Vendeur, une fois le Prix de Vente de l'Equipement réglé par l'Acheteur et le bien enlevé par l'Acheteur. Il correspond au Prix de Vente diminué du montant de la Commission de Vente et suivant le type de vente des Frais de Gestion Vendeur.

Les Services Associés tels que des services d'inspection, de valorisation, de désinstallation, de transport de l'Equipement utilisés par l'Acheteur ou le Vendeur sont réglés séparément à MeDtrada.

« **Portefeuille électronique** » ou « **E-wallet** » est un dispositif qui permet à l'Utilisateur de confier à l'Emetteur, partenaire de MeDtrada, ses données personnelles et de paiement afin de réaliser des opérations de paiement sécurisé lors de la vente et/ou de l'Achat de l'Equipement.

« **Services Associés** » désigne les services d'inspection, de valorisation, de transport et logistique, de désinstallation, de gestion de compte séquestre, de stockage des Equipements.

« **Site** » désigne la plateforme internet de MeDtrada qui permet la vente et/ou l'achat des Equipements en ligne et qui intègre les services fournis et administrés par MeDtrada. Le Site est dédié uniquement aux professionnels. Il est disponible à l'adresse « <https://www.the-medplace.com> ».

« **Transaction** » désigne l'opération de vente d'un Equipement par un Vendeur au bénéfice d'un Acheteur, conclue par le biais du Site.

« **Utilisateur** » désigne une personne morale ou physique qui s'est inscrite et identifiée sur le Site et qui est approuvée par MeDtrada.

« **Vendeur** » désigne la personne morale ou une personne physique propriétaire des Equipements qui les met en vente sur le Site.

« **Vente after-sale** » désigne la vente de gré à gré effectuée par MeDtrada avec l'accord du Vendeur, dans le cas où l'Equipement n'a pas trouvé d'Acheteur lors de l'adjudication dans le cadre d'une Vente aux Enchères.

« **Vente aux Enchères** » désigne la vente faisant intervenir MeDtrada, agissant comme mandataire du Vendeur, pour proposer et adjuger un Equipement au mieux-disant des enrichisseurs à l'issue d'un procédé de mise en concurrence ouvert au public et transparent. Le mieux-disant des enrichisseurs acquiert l'Equipement adjugé à son profit ; il est tenu d'en payer le prix. Les Vendeurs ne sont pas autorisés à enchérir sur leurs propres Equipements.

« **Vente Immédiate** » désigne la vente par laquelle le Vendeur détermine un prix de vente fixe, la première offre faite par un Acheteur au prix fixé remporte la vente.

« **Vente Ouverte** » désigne la vente par laquelle le Vendeur peut accepter l'une quelconque des offres supérieures au prix fixé, à sa discrétion et en fonction de ses propres critères de vente et refuser de vendre l'Equipement si les offres d'achat qu'il reçoit sont en dessous du prix de départ. La meilleure offre reçue au terme de la période de vente supérieure ou égale au prix de départ remporte automatiquement la vente.

## **Article 2 – Objet des Conditions Générales de Vente d'Equipements médicaux d'occasion en ligne sur la plateforme [www.the-medplace.com](http://www.the-medplace.com)**

La société MeDtrada offre à ses membres des services leur permettant, de vendre et d'acheter des Equipements médicaux d'occasion. Ces services sont disponibles directement sur le Site.

Les présentes Conditions Générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles MeDtrada permet à ses membres de vendre des Equipements sur le Site.

Les Conditions Générales de vente s'appliquent sans préjudice des stipulations prévues aux « Conditions Applicables à l'ensemble des Utilisateurs « CGU » (ci-après les « Conditions Générales »).

Les Conditions Générales d'Utilisation non modifiées par les l'Equipement présentes restent intégralement applicables.

Le Vendeur confie à MeDtrada la gestion de la vente des Equipements dont il est le propriétaire depuis la mise en ligne de l'Equipement sur le Site jusqu'à l'Achat par l'Acheteur.

Le Vendeur a accès à plusieurs types de vente sur le Site : la Vente aux Enchères, la Vente Immédiate et la Vente Ouverte.

MeDtrada agit en qualité de mandataire du Vendeur et par conséquent n'est qu'un intermédiaire entre le Vendeur et l'Acheteur. Il n'est en aucun cas un revendeur des Equipements et ne devient, à aucun moment, propriétaire des Equipements.

L'Equipement proposé à la vente sur le Site est vendu « en l'état et à l'endroit où il se trouve ».

La fiche Equipement permet de donner à l'Acheteur un descriptif détaillé de l'Equipement mis en vente en ligne.

Sur demande du Vendeur et/ou de l'Acheteur, MeDtrada peut procéder à l'inspection de l'Equipement afin de garantir un descriptif précis de l'Equipement et de son existence.

Le Vendeur reste responsable du stockage de l'Equipement et de son état jusqu'à son enlèvement ou sa désinstallation par l'Acheteur.

Sur demande du Vendeur et/ou de l'Acheteur, MeDtrada peut procéder également à sa valorisation, organiser sa désinstallation et son stockage.

Lors de l'utilisation des Services de Vente, le Vendeur s'engage à vendre à titre exclusif pendant la période de vente telle que prévue à l'article 9 ci-après le ou les Equipements par l'intermédiaire de MeDtrada. En d'autres termes, à partir de la mise en ligne de l'Equipement, le Vendeur s'interdit de proposer à la vente ledit Equipement par tout autre moyen comme par le biais d'un autre site de vente aux enchères, une annonce parue dans la presse, de toute offre à un tiers ou toute autre plateforme de vente sur Internet.

A l'issue de la Période d'Exclusivité prévue à l'article 9 ci-après, l'exclusivité expire si l'Equipement n'est pas vendu et le Vendeur retrouve le droit soit, de proposer à la vente ledit Equipement par tout autre moyen ou soit de renouveler la période d'exclusivité de la vente.

### **Article 3 – Mise en ligne de la « Fiche Equipement » et conclusion du Mandat de Vente**

#### 3.1. La Fiche Equipement

A la signature du Mandat, MeDtrada pourra mettre en ligne la Fiche Equipement pour le compte du Vendeur.

MeDtrada complétera le formulaire permettant de décrire l'Equipement dans la catégorie d'Equipement sélectionnée et d'associer une ou plusieurs photographies de l'Equipement ainsi qu'un descriptif réel et exact de l'état, des fonctionnalités et options de celui-ci.

La mise en ligne de la Fiche Equipement est exclusivement validée par MeDtrada après vérifications du libellé de l'annonce et des photos.

La vente ne peut être annulée sauf dans les cas mentionnés à l'article 9 ci-après. La période de vente est peut-être comprise entre 7 à 21 jours pour les ventes aux enchères et 7 et 31 jours pour les ventes « Offre Ouverte et Immédiate ».

#### 3.2. Politique de Protection des Données Personnelles / Politique de Confidentialité

La Politique de Protection des Données Personnelles / Politique de Confidentialité de MeDtrada s'applique à toutes les données personnelles que le Vendeur fournit dans le cadre des Services de Vente. La Politique de Protection des Données Personnelles / Politique de Confidentialité de MeDtrada est accessible sur le Site.

#### 3.3. Conclusion du Mandat de Vente

Le Vendeur s'engage à conclure un Mandat de Vente avec MeDtrada avant la mise en ligne de l'Equipement.

Le Mandat de Vente est conclu pour une durée indéterminée.

### **Article 4 – L'avant-vente : l'inspection de l'Equipement**

#### 4.1. Responsabilité des données figurant sur la Fiche Equipement

MEDTRADA est seul responsable des données figurant sur la Fiche Equipement remplie par ses soins qui sont réputées être précises, réelles et exactes. Les informations relatives aux Equipements sont fournies par le Vendeur dans leur langue d'origine.

L'état des Equipements est réputé connu par l'Acheteur, qui accepte les Equipements « en l'état et à l'endroit où ils se trouvent ». Les Equipements sont vendus sans aucune garantie ni aucun recours.

Toutefois, le Vendeur doit offrir la possibilité à l'Acheteur d'inspecter et/ou de faire inspecter par MeDtrada, les Equipements avant de décider de les acheter.

Toutefois, l'Acheteur a la possibilité d'inspecter et/ou de faire inspecter les Equipements préalablement mis à la vente par MeDtrada. A la demande de l'Acheteur et sous réserve d'acceptation du Vendeur, l'Acheteur pourra examiner les Equipements lors des journées de visite organisées par MeDtrada afin de permettre aux intéressées de se rendre compte de l'état et de la nature des Equipements mis aux enchères.

Toute action en garantie contre MeDtrada et/ou le Vendeur, toute demande d'indemnité, de résolution ou de diminution du prix de vente de quelque nature que ce soit et, quels que soit les vices éventuels visibles ou invisibles, l'état de fonctionnement, est exclu. L'Acheteur, quand il fait une offre ou lorsqu'il enchérit, déclare être compétent et est supposé d'avoir pris connaissance des défauts ou imperfections des Equipements.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles. L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'Acheteur.

L'Acheteur n'a pas le droit de demander des dommages-intérêts en raison de la non-conformité des Equipements ou toutes autres réclamations pour des dommages causés à des personnes, des objets ou des actifs de l'Acheteur découlant directement ou indirectement de la non-conformité des Equipements.

L'Acheteur reconnaît que certains Equipements peuvent rentrer dans la catégorie des dispositifs médicaux et font l'objet d'une réglementation et de directives particulières dans l'Union Européenne (« UE ») et aux Etats Unis par la Food and Drug Administration (« FDA »).

#### 4.2. Service d'inspection de l'Equipement

L'Equipement peut faire l'objet d'une inspection par MeDtrada à tout moment à la demande du Vendeur. MeDtrada pourra utiliser son rapport d'inspection après signature du mandat pour la mise en vente de l'Equipement.

MeDtrada pourra avec l'accord du vendeur facturer les prestations d'inspection et de valorisation. Le paiement sera effectué soit directement par le vendeur ou bien par déduction des produits de la vente lors de l'édition de la facture de décompte de vente.

### **Article 5 – Stockage de l'Equipement**

#### 5.1. Responsabilité du stockage de l'Equipement

Le Vendeur est seul responsable du stockage de l'Equipement mis en vente jusqu'à ce qu'il soit enlevé ou désinstallé par MeDtrada pour le compte de l'Acheteur ou par l'Acheteur.

#### 5.2. Service de stockage de l'Equipement sur demande

A la demande du Vendeur, MeDtrada peut organiser l'enlèvement ou la désinstallation de l'Equipement et son stockage jusqu'à la réalisation de la vente.

MeDtrada prend en charge la responsabilité de l'Equipement depuis son enlèvement jusqu'à son stockage. L'Equipement sera assuré en lieu et place du Vendeur. Un certificat d'assurance sera émis, s'il est demandé. Sur chaque Equipement, un étiquetage clair doit être effectué pour permettre une identification immédiate et sans équivoque du Vendeur. Si la zone de stockage se trouve dans un autre pays que celui du Vendeur, MeDtrada effectuera l'ensemble des documents nécessaires aux transports des Equipements. Les services de logistique et de stockage font l'objet d'un bon de commande émis par MeDtrada signé par le Vendeur.

### **Article 6 - Evaluation du prix de l'Equipement**

#### 6.1. Responsabilité de la détermination du Prix

Le Vendeur sur les recommandations de MeDtrada établit le type de vente auquel il souhaite accéder sur le Site et les Prix de Vente, le prix de départ, le Prix de Réserve de l'Equipement qu'il propose à la vente.

#### 6.2. Service d'évaluation du Prix de vente de l'Equipement

Si le Vendeur a demandé un service d'inspection à MeDtrada, il peut alors également lui demander un rapport de valorisation afin de le guider dans l'établissement de son prix de revente de l'Equipement. Le rapport lui sera communiqué par email.

L'estimation de prix est faite à titre indicative et n'a aucune valeur contractuelle. MeDtrada ne garantit en aucun cas que l'Equipement sera vendu sur le Site dans la fourchette de prix indicative proposée. Toutefois, en fonction des adjudications récentes, MeDtrada pourra garantir un Minimum Net Vendeur HT ou TTC en fonction de l'assujettissement ou non à la TVA.

Le Vendeur après avoir commandé le service d'inspection peut demander le service complémentaire de valorisation « Onsite Value ». Cette valorisation utilise différent critère pour déterminer le prix potentiel de revente qui est fonction notamment :

- de l'état fonctionnel et cosmétique de l'Equipement,
- du prix de vente d'autres Equipements similaires vendus sur le Site,
- d'échanges avec des Vendeurs/Acheteurs professionnels du secteur, des utilisateurs, et/ou des fabricants sur les prix de marché,
- de la consultation de la presse spécialisée,
- et d'une manière générale, des demandes et attentes du marché pour ce type d'Equipement au moment de sa mise en vente.

L'évaluation de l'Equipement réalisée par MeDtrada est valable à un temps et une durée donnée.

Le coût du service de détermination de la valeur d'un Equipement rendu par MeDtrada « Onsite Valuation » sera facturé et réglé par le Vendeur séparément ou par déduction sur la facture de décompte de vente.

## **Article 7 – Vente d'Equipements**

### 7.1. Les Equipements mis en vente par le Vendeur

Les prix indiqués lors d'une vente sur le Site sont indiqués Hors Taxe et sans frais.

Le régime de la TVA du Vendeur est précisé : soit, la TVA est ou non fiscalement récupérable par l'Acheteur, soit la vente est soumise au régime de la TVA à la marge (prix net sans TVA).

MEDTRADA décidera du canal de vente le plus approprié à l'Equipement : Vente aux Enchères, Vente Immédiate et/ou Vente Ouverte.

### 7.2 - Le déroulement de la vente

#### 7.2.1 Dispositions générales valables pour tout type de vente

Le Vendeur doit prendre connaissance et accepter sans réserve, les présentes Conditions Générales de vente avant de faire mettre en ligne la fiche d'Equipement lors de la vente ; Les Conditions Générales de vente sont mises à disposition et téléchargeables au format PDF.

Il est rappelé que seules les personnes possédant une pleine capacité juridique sont autorisées à mettre en vente des équipements dont ils ont la propriété.

#### 7.2.2 Les Ventes Immédiates

En cas de Vente Immédiate, le Vendeur fixe un Prix de Vente de l'Equipement et les Acheteurs ont la possibilité d'acheter immédiatement l'Equipement en acceptant le prix demandé par le Vendeur. Aucun dépôt de garantie n'est exigé à l'Acheteur pour accéder à la vente.

Dès que l'Acheteur accepte le prix demandé, la vente est ferme et définitive. Il est tenu de payer l'intégralité du prix de vente.

Si au terme du délai annoncé pour réaliser la vente, aucune offre n'a été effectuée, la vente est terminée.

#### 7.2.3. Les Ventes Ouvertes

Dans le cadre d'une Vente Ouverte, le Vendeur fixe un prix de départ de l'Equipement pour la durée de la vente. Le Vendeur ne peut pas modifier à la hausse ou à la baisse le Prix de départ pendant la durée de la vente.

Les Acheteurs ont la possibilité de transmettre une offre d'achat au Vendeur qui peut être supérieure ou inférieure au prix de départ indiqué par le Vendeur.

Un dépôt de garantie est exigé à l'Acheteur pour toutes les ventes supérieures ou égales à 10.000 euros.

L'offre qui est faite n'est visible que par le Vendeur et l'Acheteur mais non par les autres acheteurs. L'Acheteur ne sait pas s'il a placé la meilleure offre d'achat. Son offre d'achat est valable pendant la durée de la vente. Elle peut être augmentée à tout moment pendant la vente.

Le Vendeur s'oblige à accepter automatiquement la meilleure offre égale ou au-dessus du prix de départ.

Le Vendeur peut clôturer la vente avant la fin de la période de la vente en acceptant une offre qu'il estime acceptable. Dès acceptation du Vendeur, l'Acheteur est avisé de ce que son offre d'achat a été acceptée par le Vendeur. La vente est ferme et définitive.

Si au terme du délai annoncé pour réaliser la vente, aucune offre supérieure ou égale au prix de départ n'a été reçue par le Vendeur, ce dernier est invité à pouvoir accepter une offre inférieure au prix de départ dans les 3 jours suivant la clôture de la vente.

#### 7.2.4 – Les Ventes aux Enchères

La Vente aux Enchères est supervisée par le Commissaire-Preneur de MeDtrada qui dirige la vente aux enchères, la tenue des enchères et qui valide les adjudications sur le Site.

La validation et la réalisation de la vente aux enchères sont faites par MeDtrada.

MeDtrada dispose à sa discrétion des droits, avant ou pendant une vente aux enchères de :

- (i) ne pas reconnaître une enchère comme telle ;
- (ii) d'exclure un ou plusieurs Acheteurs de la vente aux enchères ;
- (iii) de retirer des Lots de la vente aux enchères en cas de force majeure ;
- (iv) de corriger les erreurs de MeDtrada dans les offres ou adjudications, sans que l'Acheteur puisse les utiliser ou en tirer des droits ;
- (v) d'annuler la vente aux enchères ou, la décaler et la remettre à une date ultérieure, avant son démarrage.

La durée de la vente aux enchères ainsi que la date et l'heure de fin de celle-ci sont indiquées dans le détail de la vente et sur la fiche de chaque Lot sur le Site. L'heure indiquée est celle du fuseau horaire du pays de l'Acheteur.

La Vente aux enchères est supervisée par le Commissaire-Preneur de MeDtrada qui dirigera la vente aux enchères, la tenue des enchères et qui validera les adjudications sur le Site.

Les Pas d'Enchères sont définis par le MeDtrada pour chaque vente. L'Acheteur a la possibilité d'enchérir pour une ou plusieurs ventes sur le Site. Les enchères, placées sur le Site par l'Acheteur sont irrévocables.

Les enchères sont placées sous forme d'enchères dynamiques c'est à dire que l'Acheteur place une enchère maximum par vente qui correspond au prix maximum qu'il est prêt à payer pour acquérir l'Equipement. Puis le système enchérit, à la place de l'enchérisseur, de façon automatique d'un pas d'enchère pour ajuster son prix au prix actuel. Le prix actuel de l'enchère consiste à la 2<sup>e</sup> meilleure enchère à laquelle s'ajoute un pas d'enchère.

Si le prix actuel atteint ou dépasse son enchère maximum, l'enchérisseur devra replacer de lui-même une nouvelle enchère maximum. Ces enchères maximums ne sont visibles que de l'enchérisseur. Les enchères portées par le Vendeur ne sont pas possibles sur le Site.

L'adjudicataire sera la personne qui aura portée l'enchère la plus élevée à la fin de la vente à condition - soit :

1. Pour une vente sans Prix de Réserve, que cette enchère soit égale ou supérieure au prix de départ ;
2. Pour une vente avec Prix de Réserve, que cette enchère soit égale ou supérieure au Prix de Réserve.

Dans le cas où le prix demandé par le Vendeur n'aurait pas été atteint, aucune adjudication ne sera prononcée et à la discrétion du Vendeur le Lot sera soit :

- (i) retiré de la vente ; ou
- (ii) proposé en après-vente « After Sale » au meilleur enchérisseur en dessous du Prix de Réserve ou du Prix de Réserve (vente aux enchères avec prix de réserve) ; ou
- (iii) réitéré la vente pour une nouvelle période aux conditions déterminées par le Vendeur.

L'adjudication c'est à dire la déclaration du Commissaire-Preneur de MeDtrada qu'un Lot a été adjudiqué au plus haut enchérisseur, sera matérialisée par l'édition en ligne d'une facture pro-forma et l'envoi d'un email à l'Acheteur. L'adjudication concrétise l'achat et le transfert de propriété du Lot au profit de l'Acheteur à réception du paiement, la jouissance du Lot se fera suivant les conditions de vente indiquées par le Vendeur.



Si l'Acheteur est le meilleur enchérisseur au terme de la vente aux enchères, il dispose d'un délai de cinq jours ouvrés pour s'acquitter du paiement à compter de la date d'adjudication. A réception du paiement, MeDtrada adressera un bordereau d'adjudication à l'Acheteur par email dans un délai de 72 heures ouvrées après réception dudit paiement et un décompte de vente au Vendeur qui vaut facture, après enlèvement du Lot par l'Acheteur.

## Article 8- Paiement dû au Vendeur et facturation

### 8.1. Paiement dû au Vendeur

8.1.1. Lorsqu'une vente d'Equipement est réalisée, MeDtrada s'engage à payer au Vendeur la somme reçue de l'Acheteur retranchée :

- de la Commission de Vente correspondant à un pourcentage du Prix de vente HT de l'Equipement due à MeDtrada en contrepartie de ses Services de Vente. Le Montant de la Commission de Vente varie en fonction du Prix de l'Equipement (voir tableau « Commission de Vente et frais de gestion vendeur » ci-dessous) ;
- des Frais de Gestion Vendeur ;
- des frais d'inspection sur site

MeDtrada éditera au plus tard 72 heures une facture de décompte de vente reprenant le prix d'adjudication et les frais et commissions.

#### i) Tableau de Commission de Vente pour les Ventes Ouvertes et Immédiates

Commission en % du prix de vente HT **Vente Immédiate et Vente Offre Ouverte**

Prix de vente HT en €	Commission en %
De 2 500 à < 10,000*	20.00%*
> =10,000 à < 30,000	17.50%
>= 30,000 à < 60,000	15.00%
> =60,000 < 100,000	12.00%
>= 100,000	10.00%

\* Minimum de commission de 500 € HT

**Frais de Gestion Ventes Ouvertes et Immédiates** : 5% de Frais de Gestion Vendeur s'ajoute à la commission de vente avec un minimum de 500 € HT et un maximum de 4 000 € HT de Frais de Gestion par Vente.

#### i) Tableau de Commission pour les Ventes aux Enchères

Commission en % du prix de vente HT Vente aux Enchères

Prix de vente HT en €	Commission en %
2 500 à < 30,000	20.00%*
> =30,000 à < 60000	15.00%
> 60,000 à < 120,000	12.50%
> 120,000	10.00%

\* Minimum de commission de 500 € HT

**Frais de Gestion Ventes aux enchères** : 5,0% de Frais de Gestion Vendeur s'ajoute à la commission de vente avec un minimum de 500 € HT et un maximum de 4 000 € HT de Frais de Gestion par Vente.

Le calcul des Commissions de Vente et des Frais de Gestion de Vendeur sont appliquées au prix de vente HT libellé en euro ou montant équivalent dans une autre devise.

## 8.2. Modalité de Paiement

Les Acheteurs dits Standards car ils sont limités dans leurs engagements d'achats à hauteur de 80.000 euros d'encours, disposent d'un délai de cinq jours ouvrés pour s'acquitter du paiement à compter de la date de la réalisation de la vente et de l'émission de la facture qui est faite le même jour.

Les Acheteurs dits Fréquents car ils sont limités dans leurs engagements d'achats à hauteur de 300.000 euros d'encours, disposent, si le montant de la facture est inférieur ou égal à 40,000 €, d'un délai de cinq jours ouvrés pour s'acquitter du paiement à compter de l'émission de la facture qui est faite le même jour que l'adjudication. Si le montant de la facture est supérieur à 40,000 €, ils doivent payer un acompte minimum de 30% dans les cinq jours ouvrables à compter de la date d'émission de la facture. Le solde du paiement est dû 15 jours ouvrables avant la date d'enlèvement validée par le Vendeur et communiquée à l'Acheteur.

Dès que l'Acheteur a payé l'intégralité du Prix de vente à MeDtrada et que le Vendeur a adressé une confirmation à MeDtrada de ce que l'Acheteur a récupéré ou désinstallé l'Equipement, MeDtrada procédera au transfert des paiements dans le Compte E-Wallet du Vendeur correspondant à la vente des Equipements dans les 3 jours ouvrés suivant la réception du justificatif de l'enlèvement ou de la désinstallation de l'Equipement.

Le Vendeur sera informé de la réception des fonds dans son Compte E-Wallet et MEDTRADA assurera le transfert des fonds sur le compte bancaire désigné par le Vendeur dans le mandat vente.

MeDtrada adressera au Vendeur un décompte de la vente à travers une facture mentionnant le Prix de vente HT et incluant éventuellement la TVA collectée, les Frais de Gestion Vendeur, la Commission de Vente, le montant Net Vendeur HT ou TTC à régler.

Les Services Associés utilisés par le Vendeur sont déduits dans la facture de décompte de vente.

### **Article 9 - Propriété des Equipements et risques.**

Dans le cadre de Ventes Ouvertes et Ventes immédiates, les Equipements demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au complet encaissement du Prix de vente par MeDtrada auprès de l'Acheteur, en principal et accessoires (taxes, frais de gestion compris). Le transfert, au profit de l'Acheteur, des risques de perte et de détérioration d'un Equipement vendu à l'Acheteur intervient au moment de la réception de cet Equipement par l'Acheteur ou par un tiers que l'Acheteur aura délégué. L'Acheteur sera donc tenu responsable de tout dommage causé à l'Equipement par sa faute après la réception.

Dans le cadre de Ventes aux enchères, les Acheteurs acquéreurs sont responsables des Lots dès l'adjudication prononcée. Le transfert de propriété sera effectif dès l'adjudication. A compter de l'adjudication, le gardien de l'Equipement, le Vendeur ou MeDtrada, sera responsable de son entretien et de maintenir une assurance jusqu'à la désinstallation et la livraison à l'Acheteur dans l'état dans lequel il a été adjugé.

L'Acheteur est avisé de ce que le Vendeur peut demander à MeDtrada d'arrêter une vente dans des circonstances exceptionnelles de défaut de fonctionnement de l'Equipement après la mise en ligne ou suite à un évènement imprévisible tel qu'un incendie. Suivant les raisons avancées par le Vendeur, MeDtrada se réserve le droit d'accepter la demande de retrait de la vente du Vendeur avec ou sans pénalités conformément à l'article 11.

### **Article 10 - Désinstallation et Transport de l'Equipement**

Responsabilité de l'enlèvement, de la désinstallation et du transport de l'Equipement

L'Acheteur est seul responsable de l'enlèvement, de la désinstallation et du transport de l'Equipement.

Le Vendeur doit indiquer à MeDtrada le lieu exact d'enlèvement de l'Equipement, MeDtrada assurera la communication et la coordination entre le Vendeur et l'Acheteur afin d'enlever l'Equipement dans les meilleures conditions et telles que prévues dans les conditions de la vente dans la Fiche Equipement.

L'Acheteur est tenu d'enlever l'Équipement à ses propres frais dans les 5 jours ouvrés suivant le paiement de l'intégralité du Prix de Vente de l'Équipement ou aux dates de désinstallation indiquées par le Vendeur.

Si l'Acheteur est dans l'incapacité de procéder à l'enlèvement à la date d'enlèvement convenue, l'Acheteur est avisé de ce que MeDtrada pourra demander à l'Acheteur et sans préjudice de tous dommages intérêts auxquels il pourrait prétendre :

- (i) soit l'annulation de plein droit de la vente,
- (ii) soit dès le premier jour de dépassement de la date contractuelle d'enlèvement, l'application d'une pénalité de retard forfaitaire égale à 1 % du Prix total HT des Equipements par semaine de retard avec un maximum de 10 % de ce Prix.

Si le Vendeur est dans l'obligation de modifier la date d'enlèvement convenue, il s'engage à convenir d'une nouvelle date d'enlèvement dans un délai raisonnable, les dépassements de délais de livraison n'ouvrent droit ni à indemnisation, ni à annulation de la vente réalisée.

Afin de permettre à l'Acheteur de procéder à l'enlèvement et au transport de l'Équipement, le Vendeur et/ou MeDtrada remettront à l'Acheteur tous les documents permettant l'enlèvement et le transport de l'Équipement.

Afin de pouvoir rétrocéder le Prix Net Vendeur Equipment au Vendeur, l'Acheteur doit remettre au Vendeur et/ou MeDtrada tous documents permettant de justifier de l'enlèvement de l'Équipement et de sa destination tel qu'un bon de transport, une lettre de voiture CMR (Convention de transport par la route), des factures...).

#### **Article 11 - Garanties, réclamations, indemnités et pénalités en cas d'annulation de la vente.**

11.1 En cas de revendication des tierces parties sur la base de réserve de propriété, l'Acheteur a l'obligation de restituer les Equipements en question ou d'arriver à un arrangement avec ces tierces parties.

11.2 MeDtrada ne fournit aucune garantie sur les Equipements.

Le Vendeur peut accorder des garanties sur les Equipements qu'il met en vente sur le Site et dans ce cas, il s'engage à détailler le contenu de la garantie, les modalités de mise en œuvre, la durée et l'étendue territoriale.

MeDtrada n'a aucune responsabilité des garanties données par le Vendeur et l'exécution de celles-ci notamment dans le cadre de la vente d'Equipements médicaux reconditionnés, à caractère neuf tel que les Equipements médicaux de démonstration ou des pièces neuves remplacées dans l'Équipement. MeDtrada dans le cadre de la mise en vente fera toutes diligences avant la mise en vente de vérifier la teneur de ces éventuelles garanties et de s'assurer que celles-ci sont en accord avec les garanties indiquées dans la description du Lot.

11.3 En cas d'annulation de la vente par le Vendeur postérieurement à la vente de l'Équipement mais antérieurement à sa remise à l'Acheteur, quel qu'en soit la cause, celui-ci devra payer à MeDtrada une somme égale à deux fois le montant des Frais de Gestion Vendeur (soit 10 % du prix de vente de l'Équipement HT + TVA si ladite taxe est applicable). Cette pénalité n'est pas applicable en cas de force majeure. Le paiement de cette pénalité sera effectué soit par compensation sur le montant d'une vente future, soit par un règlement immédiat par facture.

#### **Article 12 - Durée d'Exclusivité**

Dès lors qu'un Vendeur propose à la vente un Equipement sur le Site, il s'engage à ne pas proposer à la vente ledit Equipement par tout autre moyen durant la Période d'Exclusivité.

En cas de non-vente à l'issue de cette Période d'Exclusivité, le Vendeur pourra soit, renouveler la vente de l'Équipement pour une nouvelle Période d'Exclusivité qu'il détermine ou soit, retirer l'Équipement de la vente.

#### **Article 13 - Modification des Services de Vente et des conditions associées**

MeDtrada se réserve le droit, en toute situation et à tout moment, d'effectuer des modifications relatives aux Services de Vente pour des raisons techniques, légales ou réglementaires ou toutes modifications qui n'affectent pas les services de manière substantielle ou négative du point de vue du Vendeur bénéficiaire des Services de Vente.

MeDtrada se réserve également le droit de modifier les termes et conditions des présentes (y compris les Commissions de Vente et Frais de Gestion du Vendeur) sous réserve d'en informer préalablement l'ensemble des Utilisateurs.

#### **Article 14 - Dispositions diverses**

14.1 En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes Conditions Générales de Vente. Dans les cas où le Vendeur émettrait des

réerves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le Vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément

14.2 Seule la version des Conditions Générales de Vente rédigée en langue française, régit la vente ; toute traduction n'est qu'indicative. En cas de contradiction entre une traduction et le texte français, c'est ce dernier qui prévaudra.

14.3 Le lieu d'exécution est Paris, France.

14.4. Toute contestation survenant à l'occasion des présentes fera l'objet d'une procédure de médiation préalable conduite sous l'égide de la Chambre arbitrale internationale de Paris conformément à son Règlement de Médiation-Conciliation. En cas d'échec de la médiation, le différend sera résolu par arbitrage sous l'égide de la Chambre arbitrale internationale de Paris, conformément à son Règlement que les parties déclarent connaître et accepter.

14.5 Pour toutes contestations concernant les présentes notamment leur interprétation ou leur exécution, et notamment la conclusion et l'exécution du contrat seule la loi française est applicable.

14.6 Le fait de faire une vente sur le Site implique l'entière adhésion du Vendeur aux conditions ci-dessus énoncées.

14.7 Les présentes conditions se trouvant reproduites sur le site internet [www.the-medplace.com](http://www.the-medplace.com), le Vendeur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.

14.8 Au cas où certaines dispositions des conditions générales seraient ou deviendraient nulles, invalides ou ne pourraient être appliquées, la validité du reste des conditions générales n'en serait pas affectée. Dans une telle hypothèse, les parties ont l'obligation de modifier et compléter les conditions générales de telle manière que l'objectif économique visé par la version initiale soit atteint. Il en est de même en cas de lacune des conditions générales.